



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités.

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Vu l'arrêté rectoral du 1er septembre 2023 relatif à l'ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire au titre de l'année 2024.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis à concourir au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2024, les candidats dont les noms suivent :

BARRET Laurence
BIZE Jérôme
BONO Anthony
CAZAURANG LEMOINE Karine
CHARDEYRON Virginie
DULUC Carole
GOUA DE BAIX Nathalie
LAILHACAR Agnès
MESCAM Rozenn
MOULIN Sandy
PAGES Cyril
PUCHOL Florie
RENNESSON Marion
ROJO Anaïs
TOUMI Abdelhalim

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 10 octobre 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL